

ALPES MARITIMES

COMMUNE DE DRAP

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers
en exercice : 27
présents : 19
votants : 27

OBJET : Education

Caisse des Ecoles

Désignation des
membres du Conseil
Municipal en qualité
de représentants
auprès de la caisse
des Ecoles.

L'an deux mille quatorze

le lundi 4 Août à 18 heures 30

le Conseil Municipal de la Commune de DRAP,
dûment convoqué, s'est réuni en Conseil, en Salle du Conseil
Municipal, sous la présidence de Monsieur **Robert NARDELLI**,
Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 25 juillet 2014

PRESENTS : Romain BIANCHI / Alexandra RUSSO / Virginie
GIMENEZ/ Jean-Christophe CENAZANDOTTI/ Françoise
DAMILANO /Philippe JANIN/ Taoufik FATFOUTA/ Sonia
CHAKROUNI / Jean-Luc CAMBRA/ Eddie DEGIOVANNI /
Catherine DINI / Charles BEVACQUA/ Martine DUNOYER DE
SEGONZAC / Emmanuelle GAZIELLO / Delphine BOLLARO/ VESTRI
pierre/ GIMENEZ Jean-Marc/ Philippe MINEUR

PROCURATIONS: Melanie MORINI à Monsieur Romain BIANCHI /
Sophie ESPOSITO à Monsieur Jean-Marc GIMENEZ / Nathalie
DIGANI à Madame Virginie GIMENEZ / Christine DECORDIER à
Madame Alexandra RUSSO/ Gracienne DODAIN à Monsieur
Philippe MINEUR/ Serge DIGANI à Monsieur Jean-Christophe
CENAZANDOTTI/ Marc LEROY à Monsieur Pierre VESTRI / José
DRAGONI à Madame Emmanuelle GAZIELLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Romain BIANCHI

oo

Rapporteur : Madame Virginie GIMENEZ, Adjointe déléguée aux
Affaires scolaires, restauration scolaire, enfance, jeunesse.

VU l'article L.212-10 du code de l'Education

VU le décret n° 60-977 du 12 septembre 1960, modifié par les décrets
du 24 mars 1977 et n° 83.838 du 22 septembre 1983.

VU l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'éducation, et notamment l'article R. 212-26,

VU les statuts de la caisse des écoles,

CONSIDERANT l'importance du rôle de la Caisse des écoles dans
la mise en place de la politique éducative de la municipalité,

CONSIDERANT la nécessité que les sociétaires sont en nombre
identique à celui des élus de la municipalité et qu'il convient qu'ils soient
engagés activement dans cette association, une élection de ces
derniers sera organisée à la suite des élections des parents d'élèves
d'octobre 2014,

Il est proposé que, outre le maire, membre de droit du comité, le nombre de représentants du conseil municipal soit confirmé à 7 à parité avec celui des sociétaires.

L'objet de la Caisse des écoles à compter du 1^{er} janvier 2013 est d'«assurer la gestion du dispositif de réussite éducative, conformément à l'art.128 de la loi 2005-32 du 18/01/2005 de programmation pour cohésion sociale, et de permettre la réflexion et la gestion de toute autre action en faveur de la réussite éducative des enfants scolarisés).»

Afin de répondre aux besoins de son fonctionnement, la Caisse des écoles est administrée par un Comité composé d'une part de membres avec voix délibératives:

Le Maire ou son représentant, Président,

L'Inspecteur de l'Éducation Nationale,

1 délégué départemental de l'Éducation Nationale désigné par le conseil départemental des DDEN,

1 membre représentant le Préfet,

7 conseillers municipaux ou leurs suppléants désignés par le Conseil Municipal,

7 représentants des parents d'élèves ou leurs suppléants, désignés par les organisations représentatives de parents d'élèves,

et d'autre part, de membres avec voix consultatives : les partenaires de la réussite éducative et toute personne qualifiée que le comité juge opportun de consulter, en fonction de l'ordre du jour.

IL EST DECIDE au Conseil municipal de **PROCEDER**, à la désignation de 7 représentants de la commune au Comité d'administration de la Caisse des Ecoles en reprenant à l'identique les membres de la Commission Ecoles-Jeunesse, soit :

Madame Virginie GIMENEZ

Madame Sonia CHAKROUNI

Madame Nathalie DIGANI

Madame Mélanie MORINI

Madame Françoise DAMILANO

Madame Martine DUNOYER DE SEGONZAC

Madame Delphine BOLLARO

Acte rendu exécutoire
après dépôt en
préfecture

le : 618114
et publication en

mairie le : 618114

AINSI FAIT ET DELIBERE A DRAP
LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Le Maire de DRAP

Robert NARDELLI

